

La protection juridique vous défend et vous permet d'agir

Information juridique

Information sur vos droits
Orientation dans vos démarches
Mise à disposition de formulaires et lettres type
Analyse de vos projets de contrat
Information sur les subventions et démarches à suivre

Conseil et action juridique

En cas de litige

Intervention auprès de la partie adverse pour vous défendre et rechercher une solution amiable

En cas de procès

Aide à la constitution du dossier avec l'avocat de votre choix
Suivi de l'affaire jusqu'à l'application de la décision rendue par le tribunal

Prise en charge des frais

Règlement des frais et honoraires d'experts, huissiers, avocats

170 juristes à votre service

- situés en région parisienne
- diplômés, expérimentés
- formés à la résolution amiable des litiges

Votre interlocuteur AXA

Notre savoir-faire

170 juristes, 130 avocats partenaires
Plus de 160 000 informations juridiques délivrées
et de 40 000 litiges gérés
chaque année



Votre Espace Client **Mon AXA**

Retrouvez l'ensemble de vos services
en ligne sur **Mon AXA** via axa.fr

AXA vous répond sur:



 assurance **citoyenne**

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, et incite chacun à adopter un comportement plus responsable. Pour en savoir plus, rendez-vous sur axa.fr


Juridica, la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - TVA intracommunautaire n° FR 69572079150 - Siège social: 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. **Entreprise régie par le Code des assurances.**



Réf. 730432.06.2018 - AXA RESOLUO PRO LEAFLET - SGI - Crédits photo: Shutterstock, Mohamed-Khalil - Document non contractuel

Défendez votre activité

Un juriste à vos côtés
avec la Protection juridique
RésoluoPro

 assurance **citoyenne**

Que feriez-vous dans ces situations ?

- Un client **dénigre votre travail** sur un forum
- Votre transporteur a **endommagé votre cargaison** et vous fait perdre un nouveau client important
- Un fournisseur vous **facture du matériel non conforme** au cahier des charges
- Une entreprise **utilise le nom de votre société** pour commercialiser ses produits
- Un salarié **vous attaque aux prud'hommes** pour modification de son contrat de travail
- Votre bailleur **refuse de financer la mise aux normes** de votre local professionnel
- Le propriétaire de votre atelier souhaite **le vendre avant l'échéance du bail**
- Le nouveau plan de circulation de la ville **empêche l'accès à votre magasin**
- Vous êtes mis en cause pour **manquement aux règles d'hygiène et de sécurité**
- Malgré vos relances, l'un de vos clients **ne vous règle pas une importante facture**
- Vous contestez **un redressement fiscal**

Les difficultés juridiques sont quotidiennes
Les résoudre coûte cher

Résoluo Pro est indispensable et fiscalement déductible!

Résoluo Pro : 2 formules

Equilibre

Votre entreprise est jeune ?

Risque financier, environnement complexe...
Les premières années d'une entreprise sont difficiles.
Vous souhaitez les garanties de Protection Juridique indispensables pour les traverser.

Assurez les domaines primordiaux⁽¹⁾

- Clients, fournisseurs, concurrents
- Administrations (organismes sociaux, publics...)
- Litiges avec les salariés
- Protection pénale, défense pénale des salariés
- Locaux professionnels, voisinage
- Petits travaux immobiliers
- Biens mobiliers professionnels
- e.réputation...

L'essentiel à prix maîtrisé

Envergure

Votre entreprise est bien établie ?

Votre rayon d'action est vaste, vos partenaires sont nombreux.
Les risques juridiques de votre activité nécessitent une protection complète.

Couvrez les domaines supplémentaires⁽¹⁾

- Recouvrement de créances
- URSSAF, Fiscalité
- Défense civile
- Piratage informatique, usurpation d'identité
- Extension monde
- Prolongement de garantie 12 mois après une cessation volontaire d'activité...



Consultation juridique

- En cas de licenciement pour motif personnel
- Et de renouvellement de bail commercial

La garantie intégrale

5 options⁽¹⁾

Travaux immobiliers et construction

Travaux bâclés, chantier abandonné, vices de construction...
Protégez-vous contre les litiges sur des travaux pour **174 € TTC par an**

Sites supplémentaires

Protégez tous vos locaux professionnels pour seulement **71 € TTC par site et par an**

Biens immobiliers locatifs

Loyers impayés, dégradation de locaux, contestation des charges de copropriété...
Tarification selon le type de bien

Protection de la vie privée

Garantissez-vous également, vous et vos proches, contre les litiges de la vie privée pour **174 € TTC par an**

Doublement de la prise en charge

Frais d'expertises, d'huissiers, honoraires d'avocat :
multipliez par deux votre prise en charge pour **163 € TTC par an**

Un exemple concret

Le serveur de votre entreprise tombe en panne un mois après son installation. Le fournisseur refuse d'appliquer la garantie.

Votre juriste le fait expertiser. Un vice caché étant décelé, le fournisseur accepte l'échange standard et la prise en charge du coût de la récupération des données.

Vous ne payez ni l'expertise ni le nouveau serveur.

(1) Selon les termes du contrat Résoluo Pro.